

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 60
 Présents : 35
 Pouvoirs : 12
 Votants : 39

Date de convocation et d'affichage :

13 octobre 2023

Numéro :

D20231019_215

Objet :

Attribution du marché public de prestation pour mission de définition d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	I. DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Reception par le préfet : 26/10/2023 X Affichage : 27/10/2023		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	JM. GAUTHIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

1) Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché public afin de confier une mission de définition d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivants :

- Il s'agit d'un marché à tranches.
- Le marché prend effet à compter de sa notification pour une période initiale de 3 ans. Il est renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an. La durée maximale du marché comprenant la reconduction est de 4 ans.
- Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 26 juillet 2023 (avis n°23-106590)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres était fixée au 15/09/2023 à 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante. Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
Total	Sur 100 points

Une demande de régularisation a été envoyée à l'ensemble des candidats, pour donner suite à nombreuses erreurs rendant les offres irrégulières conformément à l'article R. 2152-2 du code de la commande publique.

A l'issue de la demande de régularisation, il apparaît que deux candidats :

- La société ROUGE VIF
- La société OCO GLOBAL LIMITED

présentent une offre qui demeure irrégulière conformément au rapport d'analyse ci-joint.

Les offres irrégulières doivent être éliminées sans qu'il soit procédé à leur analyse conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique.

- a) **Critère 1 - Prix des prestations** : (pondération 40%), apprécié sur le montant total HT (tranches comprises) à la Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF).

Méthode de notation :

Note maximale à l'offre la plus basse (sauf prix anormalement bas) ;

Notation des autres offres proportionnelle à l'écart de prix par rapport à l'offre la plus basse après vérification, suivant la formule suivante : **Note du candidat (Prix des Prestations) = (PMini / Po) x 40**

- b) **Critère 2 - Valeur technique de l'offre** : (pondération 60%) appréciée notamment sur les éléments suivants :

- Compréhension de la prestation et méthodologie et organisation proposée pour assurer les prestations (20 points) ;
- Présentation de l'équipe affectée à la mission : organigramme nominatif, rôle et compétence de chacun des intervenants, nom du référent pour la durée de la mission (10 points) ;
- Profil et expériences des intervenants proposés pour l'exécution des prestations (10 points) ;
- Planning détaillé et daté de réalisation de l'ensemble de la mission (pour la tranche ferme) (20 points)

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 5 niveaux :

Absent : note 0 ; Insuffisant, partiel, incohérent : $\frac{1}{4}$ des points ; Moyen (sommaire/généraliste) : $\frac{1}{2}$ des points ; Conforme, correct ; $\frac{3}{4}$ des points ; Excellent, pertinent : totalité des points. Des points intermédiaires pourront être octroyés. Des points ou $\frac{1}{2}$ points pourront être octroyés.

Méthode de notation finale :

L'addition des deux notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3) Classement des offres :

5 offres ont été déposées :

- BORDELAIS LEMEUNIER & LEO BURNE
- OCO GLOBAL LIMITED
- T.N.T
- TERRE D'AVANCE
- ROUGE VIF

2 offres sont irrégulières :

- OCO GLOBAL LIMITED
- ROUGE VIF

Désignation	BORDELAIS LEMEUNIER & LEO BURNE (SENSE)	T.N.T	TERRE D'AVANCE
Montant marché HT	73 590 €	119 500 €	139 825 €
Note des prix (40%)	40/40	24,63/40	21,05/40
Note technique (60 %)	37,5/60	25/60	60/60
Note total	77,50/100	49,63/100	81,05/100
Classement	2	3	1

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché public de prestation pour mission de définition d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes à l'entreprise TERRE D'AVANCE,
- De déclarer les offres de l'entreprise ROUGE VIF et de l'entreprise OCO GLOBAL LIMITED irrégulières,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 36 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions :

- **D'attribuer** le marché public de prestation pour mission de définition d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes à l'entreprise TERRE D'AVANCE,
- **De déclarer** les offres de l'entreprise ROUGE VIF et de l'entreprise OCO GLOBAL LIMITED irrégulières,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 19 octobre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



Marché de fournitures – Procédure adaptée
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES



**MISSION DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE MARKETING TERRITORIAL ET
D'ATTRACTIVITE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
DOMBES**

Rapport d'analyse des offres

- Date limite de réception des offres : Vendredi 15 septembre à 12h00
- Date d'ouverture des plis : Vendredi 15 septembre à 12h00

EXAMEN DES OFFRES

1. Contenu de la mission

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché public d'études pour une mission de définition d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivants :

- Il s'agit d'un marché public ordinaire
- Le marché se décompose en tranches (1 tranche ferme en 3 phases et 2 tranches optionnelles)
- Les variantes « libres » ont été autorisées mais aucune variante n'a été imposé
- L'accord-cadre prend effet à la date de sa notification pour une durée de trois ans
- Il n'est pas prévu de décomposition en lots

Tranche(s)	Désignation
TF	Tranche ferme
Phase 1	Co-construction d'une stratégie d'attractivité et de mobilisation des acteurs de la Dombes
Phase 2	Elaboration d'un positionnement et de la stratégie d'attractivité pour la Dombes
Phase 3	Construction et rédaction du plan d'actions
TO001	Assistance technique • Rédaction des DCE liés à la mise en œuvre du plan d'actions • Assistance à l'analyse des offres
TO002	Accompagnement • Accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'actions sur une période de deux ans.

2. Mode de consultation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 26 juillet 2023 (avis n°23-106590)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres : vendredi 15 septembre 2023 à 12h00

3. Ouverture et enregistrement des pièces contenues dans les plis

5 plis ont été remis ; il s'agit entre autres :

N°1 – BORDELAIS LEMEUNIER & LEO BURNE

N°2 – OCO GLOBAL LIMITED

N°3 – T.N.T

N°4 – ROUGE VIF

N°5 – TERRE D'AVANCE

Rappel des pièces de la candidature :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le sous-dossier candidature

N° du pli	NOM DU CANDIDAT	DC1	DC2	Déclaration Chiffre d'affaires global et par prestation	Déclaration appropriée de banques ou preuve assurance risques professionnels	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels	Liste des principales références similaires	Déclaration outillage, matériel et équipement technique	Indication des titres d'études et professionnels	Observations Candidature
1	BORDELAIS LEMEUNIER & LEO BURNE (SENSE BLLB)	X	X	X	X	X	X	X	X	Groupement conjoint solidaire avec Faire Ici (tous les documents de candidature pour le cotraitant ont été fournis)
2	OCO GLOBAL LIMITED	X	X	X	X	X	X	X	X	
3	T.N.T	X	X	X	X	X	X	Manquant	X	
4	ROUGE VIF	X	X	X	X	X	X	X	X	
5	TERRE D'AVANCE	X	X	X	X	X	X	X	X	Groupement conjoint solidaire avec OCALIA (tous les documents de candidature pour le cotraitant ont été fournis)

Une demande de complément a été envoyée à l'entreprise TNT en date du 03.10.2023. La déclaration de l'outillage, matériel et équipement technique a été fournie.

3-2. Le sous-dossier offreRappel des pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

N° pli	Nom du candidat	AE	DPGF	MEMOIRE TECHNIQUE	MONTANT total HT à l'ouverture	Observations
1	BORDELAIS LEMEUNIER & LEO BURNE	X	X	X	73 590 euros HT dans le DPGF / 65 535 euros HT dans l'AE	La CCD a omis d'ajouter une ligne dans la proposition financière au niveau de l'acte d'engagement pour la partie D/ Commun
2	OCO GLOBAL LIMITED	X	X	X	97 650 euros HT	Manque le chiffrage des tranches optionnelles 1 et 2
3	T.N.T	X	X	X	119 500 euros HT dans le DPGF / 105 300 euros HT dans l'AE	La CCD a omis d'ajouter une ligne dans la proposition financière au niveau de l'acte d'engagement pour la partie D/ Commun
4	ROUGE VIF	X	X	X	66 550 euros HT dans le DPGF / 138 050 euros HT dans l'AE	Les montants ne sont pas identiques
5	TERRE D'AVANCE	X	X	X	139 825 euros HT	

Aucune variante libre n'a été présentée par les candidats.

- Une première demande de régularisation a été transmise au candidat le 02.10.2023 afin qu'ils puissent régulariser leur offre,
- Un « annule et remplace » a été envoyé sous forme d'une seconde demande de régularisation le 03.10.2023 afin de leur communiquer à l'appui de la demande de régularisation le nouvel acte d'engagement auquel a été ajouté la ligne « Communs »

« ERRATUM – Demande de régularisation

Bonjour,

Après analyse, le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à régulariser leur offre irrégulière conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique et au règlement de la consultation.

Seule une offre irrégulière pourra être régularisée. En revanche, toute offre inappropriée est systématiquement éliminée. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. La possibilité de régulariser son offre ne permet pas au candidat de modifier son offre de base, la régularisation sert seulement à compléter les éléments manquants ou corriger les erreurs matérielles par exemple.

Tous les candidats sont invités à vérifier leur offre financière : DPGF et Acte d'engagement. L'ensemble des lignes présentes au DPGF doivent être complétées. Les montants indiqués dans le DPGF doivent être identiques à ceux indiqués dans l'Acte d'engagement.

A ce sujet, vous trouverez en pièce jointe l'acte d'engagement modifié, la ligne pour la prestation D) Commun a été ajouté (elle était manquante). Nous vous communiquons également le DPGF à complété pour rappel (aucune modification n'a été réalisée de la part du pouvoir adjudicateur sur le DPGF).

*Les offres régularisées devront parvenir à la collectivité via la plateforme avant le **Lundi 09 octobre 12h**.*

A défaut, les offres qui demeurent irrégulières après ce délai seront éliminées.

Si un candidat estime que son offre est régulière et qu'il ne répond pas à la demande de régularisation, alors le pouvoir adjudicateur analysera l'offre qu'il a remis lors de sa réponse à la consultation »

Les candidats avaient jusqu'au lundi 09 octobre à 12h pour faire parvenir leur offre régularisée.

N° pli	Nom du candidat	AE	DPGF	MONTANT total HT à l'ouverture de l'acte d'engagement	Observations	MONTANT recalculé de l'acte d'engagement	Déclaration offres irrégulières
1	BORDELAIS LEMEUNIER & LEO BURNE	X	X	73 590 euros HT			
2	OCO GLOBAL LIMITED	X	X	97 650 euros HT	Après recalcul des montants des différentes tranches + communs présents à l'acte d'engagement le total est de 169 650 euros HT – Pas de DPGF joint à la demande de régularisation	169 650 euros HT	Offre irrégulière : Les montants sont différents et pas de DPGF à l'appui de l'acte d'engagement + Quid du chiffrage des tranches 2 et 3 détaillés
3	T.N.T	X	X	119 500 euros HT			
4	ROUGE VIF	X	X	66 550 euros HT	Après recalcul des montants des différentes tranches + communs présents à l'acte d'engagement le total est de 106 700 euros HT – Le montant inscrit au DPGF est de : 66 550 euros HT	106 700 euros HT	Offre irrégulière : Les montants sont différents entre l'acte d'engagement et le DPGF La ligne « Budget détaillé de mise en œuvre du plan d'actions sur 3 ans, tant en fonctionnement qu'en investissement » n'a pas été chiffrée
5	TERRE D'AVANCE	X	X	139 825 euros HT			

Les candidats ont été invités à régulariser leurs offres. Qu'après la demande de régularisation, des erreurs apparaissent encore pour les candidats dont l'offre était déjà déjà « irrégulières ».

- Pour la société ROUGE VIF :
 - o Les montants sont différents entre l'acte d'engagement et la DPGF
 - o La ligne « Budget détaillé de mise en œuvre du plan d'actions sur 3 ans, tant en fonctionnement qu'en investissement » n'a toujours pas été chiffré
- Pour la société OCO GLOBAL :
 - o Les montants sont différentes entre l'acte d'engagement et la DPGF
 - o Le total ne correspond pas à l'addition des prestations dans l'acte d'engagement
 - o Le DPGF n'a pas été remis à l'appui de la régularisation ainsi les tranches 2 et 3 n'ont toujours pas été chiffrées de manière détaillée au DPGF

Ainsi il conviendra de déclarer ces deux offres irrégulières. L'analyse de ces offres ne sera donc pas réalisée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
Total	Sur 100 points

Modalités appliquées en cas de discordance des prix dans une offre :

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Méthode de notation :

- **Critère 1 : prix des prestations (40 %)**

Le prix de l'offre considérée est le montant total des honoraires défini à l'article 5 de l'acte d'engagement (TF + les TO)

- C = 40 (la note est de 40 points maxi correspondant aux 40 %).
- PMini est le prix de l'offre la moins disante (hors offre confirmée anormalement basse).
- Po est le prix de l'offre analysée

La note se calcule comme suit : **Note du candidat (Prix des Prestations) = (PMini / Po) x 40**

- **Critère 2 : Valeur technique (60%)**

En fonction du mémoire technique.

Le mémoire technique répondra strictement aux points évoqués ci-dessous (sous-critères), sur 30 pages maximum (15 feuilles recto-verso), hors page de garde, sommaire, CV. Les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte pour l'analyse. Les CV peuvent être portés en annexe. Aucun autre élément annexé ne sera pris en considération.

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 5 niveaux :

Absent : note 0 ; **Insuffisant, partiel, incohérent** : ¼ des points ; **Moyen (sommaire/généraliste)** : ½ des points ; **Conforme, correct** ; ¾ des points ; **Excellent, pertinent** : totalité des points.

Des points intermédiaires pourront être octroyés. Des points ou ½ points pourront être octroyés.

Sous-critère	Pondération
1- Compréhension de la prestation et méthodologie et organisation proposée pour assurer les prestations	20 points
2- Présentation de l'équipe affectée à la mission : organigramme nominatif, rôle et compétence de chacun des intervenants, nom du référent pour la durée de la mission	10 points
3- Profil et expériences des intervenants proposés pour l'exécution des prestations	10 points
4- Planning détaillé et daté de réalisation de l'ensemble de la mission (pour la tranche ferme)	20 points

4. Analyse des offres

4-1. Prix des prestations : 40 %

CANDIDAT	Total HT à l'ouverture DPGF	Note	Classement Sur prix
BORDELAIS LEMEUNIER & LEO BURNE (SENNSE)	73 590 euros HT	40/40	1
T.N.T	119 500 euros HT	24,63/40	2
TERRE D'AVANCE	139 825 euros HT	21 ,05/40	3

4-2. Valeur technique : 60 % En fonction du mémoire technique.

TERRE D'AVANCE		SENNESE		TNT	
60/60	Observations	38/60	Observations	25/60	Observations
20	4 ateliers participatifs + 4 événements grand public pour analyse besoins population entre 30 et 40 entretiens individuels avec acteurs du territoire Offre particulièrement centrée sur la co construction avec la population (seuls à proposer autant et de véritable concertation de la population et autant d'entretien individuel, rendant l'analyse plus longue car très portée sur le qualitatif et non uniquement sur le quantitatif) permettant l'appropriation par la population et répondant exactement à nos attentes et besoins. Explicite aussi le montant total du projet, car beaucoup de jour supplémentaire d'analyse - cohérent et répondant totalement aux besoins de ce marché	12,5	4 ateliers dont 2 élargis les 5 premières pages sont un pré diagnostique du territoire, avec certains partis-pris ils ont travaillé sur tous les territoires entourant la CCD (sauf pPlaine de l'Ain) = connaissance du local mais vision déjà faussée Enquête via googler forms (pas d'indication sur des questions ouvertes et leur mode de traitement éventuel - très cloisonné par questionnaire fermé) A aucun moment n'est indiquée la nécessaire prise en compte des politiques de développement engagées ou à engager par le territoire.	10	Pas de descriptif de la co construction prévue (nombre d'ateliers, méthode principalement via le net et quelques rencontres (moins de 10) des personnes influentes de la Dombes. Interventions très peu détaillées sur le mode opératoire proposé par le cabinet ; se contente de reprendre des copiers/collés du cahier des charges sans plus d'information sur la méthodologie qui sera mise en oeuvre. Mémoire technique sous forme de présentation de diaporama = très peu de détails et d'information - Impossible de comprendre concrètement comment ils vont procéder comment ils déclinent les différentes missions ; zéro prise en compte de la co construction avec population
10	6 personnes dédiées à la mission Directeur de mission identifié les compétences de chacun sont complémentaires et balaient parfaitement les besoins pour la mission auprès de la CCD	5	4 personnes identifiées, dont 1 référent de la mission + rôle de chacun identifié pas de compétence en communication et outils de communication	7,5	3 personnes identifiées : Pas de référent de mission indiqué Tous ont l'air très bons, mais peu de descriptif concret sur les savoirs-faire de chacun et qui sera attaché à telle ou telle typologie de mission
10	CV et expériences des membres de l'équipe dédiée très complets avec des références sur des démarches similaires ciblées et opportunes	5	CV mais beaucoup de compétences très spécifiques au développement économique pur. Sennese spécialisé en attractivité et marketing économique et la scop Faire Ici expert en développement local	2,5	Nombreuses références mais sur la création ou accompagnement d'un point, mais pas d'une démarche globale de territoire (ex : L'Auvergne recrute ; lancement de la marque de territoire de l'agglomération du Puy ; accompagnement lancement de la mise en lumière des monuments du Puy ; accompagnement du marketing et digitalisation d'une commune de 200 habitants...) - Semble très tourné digitalisation et mise en oeuvre d'outil de marketing mais pas forcément de définition d'une stratégie globale. Serait surment bon MO si la stratégie définie par l'AMO correspond aux savoirs-faires
20	32 semaines sur 32 indiquées dans CC Précision : pour optimiser la participation aux ateliers, ils sont calés hors vacances scolaires 4 ateliers participatifs + 1 événement grand public	15	31 semaines sur 32 indiquées dans CC Mois d'intervention indiqués (de octobre à mi-avril), quand est-il si nous décalons de deux mois ? Est-ce possible d'intégrer la mission dans le planning du cabinet ?	5	15 semaines sur les 32 indiquées dans CC pas de commentaires annexes semble pas suffisant pour faire l'intégralité de la mission en intégrant de la co construction (humaine) comme demandé dans le CC

5. Classement des offres :**ANALYSE DES OFFRES**

CANDIDATS	Critère PRIX			Critère VALEUR TECHNIQUE									NOTE TOTALE	CLASSEMENT FINAL		
	Prix Dpgf €HT	note (/40)	classement critère prix	Note (/20)	Classement critère compréhension prestation	Note (/10)	Classement critère équipe affectée	Note (/10)	Classement critère expériences des intervenants	note (/20)	classement critère temps	note (/60)	classement critère technique		note (/100)	
1	TERRE D'AVANCE	139 825 €	21,05	3	20	1	10	1	10	1	20	1	60	1	81,05	1
2	SENNSE	73 590 €	40,00	1	12,5	2	5	3	5	2	15	2	37,5	2	77,50	2
4	TNT	119 500 €	24,63	2	10	3	7,5	2	2,5	3	5	3	25	3	49,63	3

CHOIX DE L'ACHETEUR :

Le pouvoir adjudicateur décide de :

- Retenir l'offre initiale du soumissionnaire **TERRE D'AVANCE** offre la mieux-disante, classée 1^{ère}
- Déclarer les offres présentes par la société **ROUGE VIGF et OCO** comme irrégulières conformément aux indications mentionnées ci-dessus